



CONDUCTEUR DE CAR, UN MÉTIER AU SERVICE DES SCOLAIRES

Mis en ligne le 08 mars 2022

Le transport de voyageurs fait partie des secteurs qui embauchent le plus en ce moment, et le métier de conducteur de car offre bien des avantages. Sur Erdre & Gesvres, 20 postes sont à pourvoir en 2022 pour le transport scolaire.

L'accès à ce métier est facile, il suffit d'être âgé de plus de 21 ans, d'avoir le permis B. La formation est relativement courte, en trois mois, les candidats passent un titre professionnel de conducteur de transport en commun sur route, qui permet l'obtention du permis D et la FIMO Voyageurs. Être conducteur de car permet de travailler à proximité de chez soi, d'être libre la journée et pendant toutes les vacances scolaires, une double activité professionnelle est possible si celle-ci est souhaitée. Pour les transports scolaires, le temps de travail d'un conducteur s'entend sur une base de 20 h/semaine minimum, en début et en fin de journée de 6H-9H et 16H-19H selon les circuits). Envie de se projeter ? Les perspectives à temps complet sont tout à fait envisageables notamment vers le transport de lignes régulières ou de tourisme.

A temps partiel, temps complet et en CDI, ce secteur recrute : en Loire Atlantique, plus de 200 postes de conducteurs de car sont à pourvoir d'ici la rentrée, dont une vingtaine sur Erdre & Gesvres qui prévoit déjà le même nombre de recrutement en 2023.

Pour intégrer une session de formation intégralement financée, et donc gratuite pour le candidat, celui-ci doit être inscrit comme demandeur d'emploi auprès de Pôle Emploi. 225 places de formation sont proposées et financées en Loire Atlantique ; elles sont dispensées par 3 organismes : AFTRAL, PROMOTRANS et CITY PRO.

Les calendriers sont en cours d'élaboration, et les premières sessions prévues fin février/début mars. Renseignez-vous !

Maison de l'Emploi et de la Formation

Antenne Nort-sur-Erdre - 2 bis rue du champ de Foire
Tél : 02 40 72 10 85 / emploi@cceg.fr
Antenne Grandchamp-des-Fontaines - 1 rue des Cèdres
Tél : 02 51 12 10 94 / emploi@cceg.fr



≡ RETOUR À LA LISTE





Mairie d'Héric

2 Rue Saint Jean
44810 HÉRIC

☎ 02 40 57 96 10

 [CONTACTEZ-NOUS](#)

Horaires :

Lundi - Mercredi - Vendredi

9h-12h30 / 14h-17h30

Mardi et Jeudi

9h-12h30

Samedi

9h30-12h00